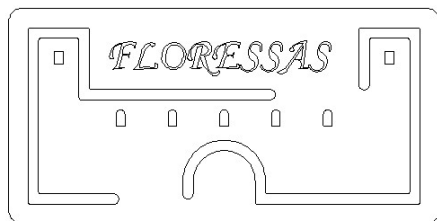


BI PRINTEMPS 2010

FLORESSAS



Tel : 05 65 31 94 43

Mail : mairie.floressas@orange.fr

Site Internet : www.floressas.com

LE MOT DU MAIRE

Après un hiver long et difficile, le printemps a enfin "pointé le bout de son nez", le Bulletin d'Information arrive et vous allez découvrir le programme des festivités qui nous permettront de nous retrouver cet été...sous le soleil!

Malgré les rigueurs hivernales, notre petite commune a donc continué sa progression.

Elle possèdera dans quelques semaines le premier document d'urbanisme de son histoire, puisque la Carte Communale, dont la "gestation" a été longue....est sur le point d'être validée par la Préfecture.

Le projet de rénovation du château et de cœur de village a également avancé puisqu'une étude confiée à des professionnels est en cours.

Le budget, moment fort de l'année pour l'équipe municipale, vient d'être voté.

Vous trouverez des détails sur ces opérations, mais également des informations d'ordre général, et les comptes-rendus des manifestations qui se sont déroulées depuis le dernier bulletin.

En espérant être au plus près de vos attentes,

Nicolas FROMENT

Bonne lecture à tous !



INFORMATIONS GENERALES

Site Internet



Notre site Internet a une nouvelle adresse: **www.floressas.com**

Cette adresse nous a été cédée gracieusement par Monsieur Frans Der Heyden, un habitant de Floressas qui avait réservé ce nom de domaine depuis longtemps. Cette nouvelle adresse présente des avantages, notre site est plus facilement accessible,

elle permet également de disposer d'un volume plus important donc de contenir plus d'informations.

Le transfert a été réalisé par Madame Anne Marie Uyttenbroeck qui assure la maintenance de notre site avec beaucoup de professionnalisme.

Merci pour son travail.

Voirie



Chaque année, nous décidons d'une portion de route à faire élaguer selon les priorités.

Cette année, l'élagage a été réalisé entre Paillas et Laniel. C'est un travail de fond, élagage des branchages en hauteur et en largeur, qui doit être recommencé tous les 10 ans. Ce travail est destiné à élargir les routes pour faciliter, entre autres, le passage des engins volumineux. Cette opération est exécutée par la Communauté des Communes (ex SIVOM) qui en a la compétence.

Les poubelles

Nous rappelons à tous les habitants de déposer leurs poubelles dans les conteneurs et non au pied des poubelles ! Pensons à ceux qui les ramassent !

N'oublions pas, non plus, que la qualité du tri conditionne le prix du ramassage des ordures.

Enlèvement des encombrants

Dépôt

7 mai
25 juin
3 septembre
12 novembre



REPRISE

10 mai
2 juillet
6 septembre
16 novembre

Suite au nettoyage du terrain en contre bas du cimetière et du presbytère, il n'est plus autorisé de jeter les restes de fleurs et de végétaux du cimetière et de ses alentours
Les poubelles grises pour les petits volumes ou la déchetterie de Puy l'Evêque sont prévus à cet effet.

La déchetterie de Puy l'Evêque

Elle est en mesure d'offrir une solution dans tous les cas pour les déchets volumineux et toxiques

Heures d'ouverture

Lundi et jeudi : 14h à 18 heures

Mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Samedi : 9h à 12 heures et de 14h à 17 heures

Fermé le dimanche et jours fériés

Déchets acceptés

Cartons, végétaux, palettes et cagettes, métaux, encombrants, gravats, pneus, batteries, huiles moteur, piles, peintures, huiles de friture, cartouches d'encre, appareils électroménagers....

Renseignements au 05 65 22 06 99

Eclairage public

Souhaitant s'inscrire dans une démarche de développement durable, pour faire des économies d'énergie, l'éclairage public devant le château et la mairie fonctionnera désormais uniquement lors des manifestations.

Chiens réputés dangereux

(Décret n° 2009-1768 du 30 décembre 2009 relatif au permis de détention de chien mentionné au I de l'article L. 211-14 du code rural et à la protection des animaux de compagnie)

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1re et 2e catégorie doivent être titulaires d'un permis de détention depuis le 1er janvier 2010.

La loi de juin 2008 oblige les propriétaires de chiens dangereux à respecter les nouvelles dispositions et le décret du 30 décembre 2009 autorise le maire à délivrer ce permis lorsque le propriétaire a complété un dossier en fournissant toutes les pièces requises.

Le maire n'est que délégué de l'État pour la constitution des dossiers et dans le cas de non-respect de la loi, ce qui est un délit, c'est le procureur de la République qui a autorité pour appliquer les sanctions prévues par la loi, qui peuvent aller jusqu'à 3 mois de prison et 3.700 € d'amende, avec confiscation, voire euthanasie du chien.

Pour l'obtention du permis de détention, plusieurs formalités doivent être obligatoirement accomplies. Aux certificats d'identification (puce ou tatouage), de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation pour les chiens de 1re catégorie, d'un document d'identité concernant le propriétaire, il a été rajouté deux documents supplémentaires :

un rapport d'expertise comportementale et une attestation d'aptitude du maître.

- L'évaluation comportementale est effectuée par un vétérinaire qui utilise différents tests : au bruit, à l'agressivité... Cette évaluation doit se renouveler à intervalles réguliers, tous les un, deux ou trois ans.
- L'attestation d'aptitude du maître obtenue auprès d'un formateur agréé, la liste des formateurs habilités peut s'obtenir en préfecture. C'est une formation qui porte sur l'éducation et le comportement du chien et sur la prévention des accidents.

Divagation des chiens



Nous rencontrons encore des problèmes avec les chiens errant en particulier dans le bourg.

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal a été pris contre cette nuisance en janvier 2007 et qu'il est toujours en vigueur.

Désormais tout chien errant sera systématiquement ramassé et envoyé en fourrière.

Fiscalité Directe Locale

En raison des transferts de certaines compétences des communes vers la communauté des communes, celle-ci, pour faire face aux nouvelles dépenses qu'elle doit engager, percevra dorénavant directement une part de la fiscalité directe locale (une ligne supplémentaire apparaîtra donc sur vos feuilles d'imposition).

Pour pallier cette nouvelle charge des contribuables, la Commune a décidé de limiter l'augmentation annuelle de sa fiscalité communale afin de ne pas pénaliser la population.

Depuis deux ans les taxes directes :taxe d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ont augmenté d'une manière significative. En effet, en début d'exercice de ce mandat, nous étions loin de la valeur moyenne des autres communes de notre canton or l'attribution des subventions, dont nous avons besoin pour mener à bien nos projets, sont modulées selon la valeur de l'effort fiscal de la commune qui demande.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) augmentera encore cette année.

Les compétences de la communauté des communes

Ce sont les communes qui confient les compétences à leur communauté de communes.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- aménagement de l'espace,
- développement économique.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- logement et cadre de vie,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- voirie,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires du premier degré,

LES COMPETENCES FACULTATIVES

- lutte contre l'incendie
- ingénierie administrative et financière

LES COMPETENCES RECENTES

- enfance-jeunesse.
- Services funéraires

Remise en état des cloches

Comme prévu dans le budget 2009, la remise en état des cloches de l'église a été effectuée par l'entreprise Cessac.

Maintenant les deux cloches ne sont plus actionnées par des commandes

mécaniques par chaînes, mais par un système électromécanique, par aimants,

ce qui permet d'éviter l'usure, de durer dans le temps et une mise aux normes au niveau de la sécurité.

Le beffroi en bois a été remplacé par des supports métalliques sur roulements.

Les cloches sonnent toutes les heures et demi-heures du lundi au vendredi et l'angélus tous les jours de la semaine.

Le réglage de l'heure se fait automatiquement.



PROJETS EN COURS

Carte Communale

Par ordonnance en date du 03 novembre 2009 de M. le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE a désigné Monsieur Jean-Claude MEUNIER, retraité de la Gendarmerie Nationale comme commissaire enquêteur pour l'élaboration de notre carte communale.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 janvier 2010 au 9 février 2010.

Les habitants de Floressas ont pu venir durant cette période, prendre connaissance du dossier à la Mairie et consigner d'éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

Ce registre, clos et signé par le Commissaire Enquêteur, a été transmis au Maire de la Commune de Floressas avec son rapport et ses conclusions motivées.

Adressé par le Maire au Préfet du Lot ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Toulouse, l'arrêté d'application devant être signé par le Préfet du Lot dans un délai de deux mois, une carte définitive sera établie par les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot et pourra alors être consultée en Mairie.

Les orientations principales de la carte communale permettront :

- De privilégier la dynamique du centre bourg
- De respecter les zones d'intérêt écologique faunistique et floristique(ZNIEFF) et l'espace naturel sensible(ENS)
- De protéger les hameaux
- De sauvegarder l'activité viticole
- D'interdire les constructions en zone exposée à un risque

De limiter les zones d'extension en linéaire le long des voies de communications.

Lorsque la carte communale sera effective, la notion de certificat d'urbanisme disparaîtra : une parcelle sera constructible ou non constructible.

La carte communale pourra faire l'objet d'une révision au bout de cinq ans .

Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du château et de l'église de Floressas

L'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du château et de l'église de Floressas a été sollicitée par le conseil municipal de Floressas par délibération du 18 février 2010, auprès de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées.

Il s'agit en effet de deux éléments majeurs du patrimoine architectural et historique que nous souhaitons vivement protéger et mettre en valeur.

L'actuel château de Floressas conserve des vestiges importants d'un édifice médiéval généralement attribué au 14e siècle.

L'église Saint Martin, qui prend position au cœur du bourg, date probablement de la seconde moitié du 13e siècle ou de la première moitié du 14e siècle.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de ces deux édifices nous permettrait à la fois d'inscrire leur préservation dans la pérennité mais également de bénéficier du soutien et du conseil des services de l'Etat et d'obtenir en conséquence des subventions atteignant 60% du montant des travaux qui seraient engagés.

Nous avons en effet pour volonté d'entreprendre une démarche de restauration et de valorisation de ces deux édifices, démarche que nous avons souci d'inscrire dans un respect scrupuleux de l'identité architecturale et archéologique de ces deux témoignages précieux du passé.

Travaux sur les tours du Château

Les tours du château ont été débarrassées des colombines (fientes de pigeons). Toutes les ouvertures seront fermées de façon à éviter que ce problème ne se reproduise.

Pour la tour gauche, les poutres abîmées ont été changées et remplacées par de grosses poutres de chêne de bonne qualité, le plancher va être refait et deux échelles meunières seront installées pour desservir les trois niveaux.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise de Didier Izard.

Etude pour l'aménagement du château et pour cœur de village :

Cette étude a été confiée au groupement de compétences suivant :

- ❖ Madame Gaëlle Duchêne, architecte du patrimoine
- ❖ Madame Valérie Rousset, archéologue du bâti (qui avait déjà fait une étude archéologique du château en 1994)
- ❖ Madame Prêle Fourmont, paysagiste
- ❖ Le bureau d'étude Dorval pour les voies et réseaux
- ❖ Le bureau d'étude Chastagnol en ingénieries et structures

Cette étude a pour objet :

- la rénovation de l'extérieur et de l'étage du château
- la restauration de l'église
- l'aménagement cœur de village
- l'enfouissement des lignes électriques et l'éclairage public du bourg
- l'assainissement et le réseau pluvial

Bien sûr, vu l'ambition et l'importance de ce projet, pour lequel nous avons souhaité une réflexion globale, les travaux s'effectueront par tranches et s'étaleront sur plusieurs années.

En ce qui concerne le devenir du château, pour le moment l'étude s'oriente vers l'idée de réaliser au premier étage un hébergement de grande capacité, qui reste à définir, en deux ou trois unités, associé à la location de la salle polyvalente de type gîte de groupe.

Claire Liger, titulaire d'un MasterI en aménagement de territoire actuellement en formation payée par le Conseil Régional, effectue un stage gratuit à la mairie de Floressas et dressera un diagnostic de faisabilité .

MANIFESTATIONS

Manifestations passées

<i>Mercredi 11 novembre 2009</i>	Commémoration de l'Armistice de 1918 Avec la présence des enfants du R.P.I. et de leurs enseignants
<i>Samedi 21 novembre 2009</i>	Fête de l'association Yaïka Solidaire 46 Concert avec 3 groupes musicaux
<i>Samedi 28 novembre 2009</i>	Marché de Noël A Mauroux au profit des écoles du plateau organisée par l'association Aurore Boréale
<i>Samedi 12 décembre 2009</i>	Repas anglais de Noël Une 3ème édition fort réussie
<i>Dimanche 17 janvier 2010</i>	Les Voeux du Maire
<i>Samedi 13 février 2010</i>	Soirée Crêpes de la St Valentin Soirée déguisée organisée par le comité des fêtes de Floressas avec la participation des communes de Lacapelle-Cabanac et Sérignac.
<i>Dimanche 28 février 2010</i>	Repas des Chasseurs
<i>Dimanche 7 mars 2010</i>	Loto des écoles du plateau organisé par l'association des parents d'élèves à la salle des fêtes de Mauroux
<i>Samedi 13 mars 2010</i>	Soirée Carcasses au Château Organisée par l'office de tourisme de Mauroux
<i>Samedi 10 avril 2010</i>	Assemblée générale de l'association Yaïka Solidaire 46



Manifestations à venir

<i>Dimanche 30 mai 2010</i>	<i>Vide-Grenier de Floressas 2^{ème} édition Comité des fêtes</i>
<i>Mardi 13 juillet 2010</i>	<i>Soirée gourmande Office de tourisme de Mauroux</i>
<i>Dimanche 25 juillet 2010</i>	<i>Jeux Intervillages 3^{ème} édition qui aura lieu à Sérignac Comités des fêtes des 4 communes du plateau</i>
<i>Samedi 14& Dimanche 15 août</i>	<i>Fête votive de la Saint Martin Comité des fêtes</i>
<i>Dimanche 22 août 2010</i>	<i>Randonnée VTT et Randonnée Pédestre 3^{ème} édition Comité des fêtes</i>
<i>Dimanche 19 sept. 2010</i>	<i>Balade des Gourmets 4^{ème} édition Comité des fêtes</i>

LE COMITE DES FETES

Le printemps est arrivé et le comité des fêtes de notre village est déjà au travail. Comme tous les ans, ces différentes manifestations ont pour but de se réunir et d'échanger de bons moments ensemble. Il est bien sûr que l'organisation de ces divers événements demande beaucoup de travail et le comité des fêtes aimerait que de nouvelles personnes se joignent à lui. N'hésitez pas à nous contacter au 05 65 31 92 84 ou par mail : christine.emter@gmail.com

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Dans le cadre du concours « Fleurissons le Lot » organisé chaque année par le Conseil Général et auquel nous participons depuis deux ans, la commune de Floressas s'est vue décerner les encouragements pour 2009 et un chèque de 155€.

Le Maire et son adjointe assistaient à la remise des prix au siège du Conseil Général à Cahors le 26 mars 2010.

Pour cette saison 2010 l'opération de fleurissement sera reconduite, une première réunion a déjà eu lieu pour organiser les travaux de plantation. Nous demandons à tous de participer en fleurissant vos maisons et jardins. Tous ceux qui voudraient à ce projet peuvent s'adresser à Mike BODEN soit par téléphone au 05 65 20 42 80 ou par courriel : mike.boden@wanadoo.fr

